

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 1

chargée de l'examen du Rapport-préavis 2017/28 – réponse au postulat de Mme. Natacha Litzistorf et M. Valery Beaud – L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics

Présidence : Henri Klunge

Membres présents : Mesdames Géraldine Bouchez, Anne-Françoise Decollogny, Barbara Pagès, Sandra Pernet.
Messieurs Valery Beaud, Maurice Calame, Jean-Luc Chollet, Robert Joosten, Philippe Stauber, Namasivayam Thambipillai

Membres excusés : Madame Anna Zürcher, Monsieur Alix Aubert.

Représentant-e-s de la Municipalité : Raphaël Crestin chef de la planification URB, Sébastien Apothéloz chef du service de l'Eau, Yves Lachacanne chef de section SPADOM

Notes de séances : Jean-Philippe Dapples responsable administratif URB, que je remercie vivement pour la précision de ses notes de séances

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 décembre 2017

Début et fin de la séance : 08 h 00 – 10 h 00

Après avoir excusé le syndic retenu par une urgence, le président donne la parole aux représentants de l'administration qui se présentent.

M. Crestin présente alors le préavis. Il rappelle que, bien que porté par le service de l'urbanisme, ce préavis touche de nombreux services de 4 autres directions, signe de l'importance que la Municipalité porte à ce sujet qui est pris en compte dès l'élaboration des projets. Beaucoup de propositions faites par le postulat sont déjà envisagées et le cadre légal demandant une gestion durable des eaux, une obligation de rétention ou d'infiltration, une prise en compte de la biodiversité, un effort de renaturation est respecté, voire même dépassé à Lausanne. Cela dit, la gestion ainsi que le rappel de la présence et de l'importance de l'eau en ville pourrait être améliorée avec la vision directrice proposée dans ce postulat.

Le postulant se dit satisfait de la réponse apportée par la Municipalité, qui annonce l'élaboration d'une stratégie de l'usage de l'eau dans la ville, précisément ce que demandait le postulat. Selon lui, le rapport-préavis identifie notamment de belles opportunités offertes par les requalifications d'espaces publics majeurs à venir. Le postulant se dit également heureux de voir que la Municipalité partage l'idée d'aménager un ruisseau à ciel ouvert au travers de la Vallée de la Jeunesse. Il relève par contre qu'il reste encore un gros effort à faire pour intégrer plus systématiquement la gestion des eaux météoriques en surface dans les plans de quartier, alors que la plus-value paysagère, écologique et climatique est importante, de même que la contribution à la qualité de vie et au bien-être.

Rappel du postulat :

1. Potentiel de remise à ciel ouvert : limité en milieu urbain, mais évalué partout ailleurs, certaines conduites d'eaux claires (EC) pourraient être remises à ciel ouvert sur le Talent, la Bressonne ou à Praz-Musy et Mauvernay. Les voûtages fonctionnant comme collecteurs d'eaux usées (EU) sont impossibles à ré-ouvrir. Une étude approfondie est nécessaire pour évaluer les opportunités de remise à ciel ouvert en périphérie ;
2. Mise en scène de l'eau ;
3. Géosymboles évoquant la présence de l'eau ;

Conseil communal de Lausanne

4. Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert ;
5. Signalisation du nom des cours d'eau ;
6. Intégration des zones humides ;
7. Protection des ressources hydriques ;
8. Lien avec le climat et l'énergie.

Discussion générale :

Les commissaires saluent tous ce préavis, les informations qu'il donne et les propositions qu'il fait. Malgré tout, certains regrettent le manque de volonté de rouvrir certains cours d'eau en périphérie ou le manque de place faite aux fontaines en ville. D'autres estiment que le préavis va bien assez loin, constatant que les actions déjà entreprises n'ont que peu de visibilité auprès du public. Certains commissaires regrettent par ailleurs que les privés doivent posséder un coûteux système de séparatif d'eaux claires et d'eaux usées alors que la Ville est principalement en système unitaire. Il leur est répondu que le système séparatif n'est pas forcément la panacée et que le problème peut aussi survenir d'erreurs de raccordements d'eaux usées sur les eaux claires.

Discussion point par point du préavis :

Point 3.3 :

Il est noté que les tronçons de la Pétause et de l'affluent Pierre-Ozaire ont dû être retirés de la liste des « possibles » suite à une nouvelle analyse.

Un commissaire soulève le fait qu'une renaturation du ruisseau de la plaine de Mauverney impliquerait des compensations pour la perte des terrains agricoles.

Point 3.4.4 :

Le chemin du Renard est incomplet au niveau du chemin du Levant à cause de problématiques foncières privées.

Les zones de captage sont protégées aux 3 niveaux institutionnels suisses.

Point 3.4.6 :

Un commissaire estime que la nouvelle organisation des services affaiblit l'objectif d'une « politique transversale ».

Point 4.4 :

L'éco quartier des Plaines-du-Loup aura un système de récupération de la chaleur des eaux usées.

Conclusions de la commission :

La conclusion 1 est acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Une proposition d'amendement est faite sur la conclusion 2 qui demande la suppression de la phrase « sur la base d'une image directrice ».

La conclusion 2 deviendrait : « de prendre acte que la Municipalité proposera au Conseil communal un préavis présentant une stratégie de l'usage de l'eau en ville, en accord avec les préconisations du plan directeur communal (PDCOM), en s'appuyant sur les services compétents, dans le courant de l'année 2018.

Cet **amendement est refusé** par 2 oui, 6 non et 3 abstentions

La **conclusion 2 est acceptée** telle que proposée par le préavis par 10 oui, 0 non et 1 abstention

Un amendement sous la forme de conclusion 3 est aussi proposé comme suit : « D'appliquer à moyen terme le principe de la séparation des eaux claires et des eaux usées à l'ensemble de la Ville de Lausanne. »

La **conclusion 3 nouvelle est refusée** par 2 oui, 7 non et 2 abstentions

Lausanne, le

Le rapporteur :

